

Communiqué de presse

Morges, le 15 août 2023

Tarifs 2024

Romande Energie absorbe les augmentations

Après la forte hausse des tarifs de l'électricité en 2023, Romande Energie annonce une stabilité de ses tarifs 2024 et compensera les augmentations des coûts de son réseau et du réseau national (Swissgrid). Toutefois, la facture du consommateur augmentera en raison de l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale et de la hausse de la TVA.

- Les tarifs intégrés de l'électricité pour les clients de Romande Energie (énergie, acheminement, hors toutes taxes) restent stables en 2024
- Introduction d'une nouvelle taxe fédérale pour la réserve hivernale
- La TVA passera de 7.7 à 8.1%

Contexte

Sur fond de crise climatique et de nécessaire décarbonisation, la société s'électrifie fortement et la demande en énergie en hiver dépasse aujourd'hui largement l'offre en Suisse. Dans un contexte encore tendu quant à la disponibilité du parc nucléaire français, la sortie du nucléaire en Allemagne, la crise géopolitique et l'absence d'accord-cadre avec l'Union européenne, le prix de l'énergie est néanmoins légèrement redescendu par rapport à la crise des marchés en 2022, sans toutefois revenir aux prix que nous connaissions avant l'été 2021.

La Suisse est généralement exportatrice d'électricité, mais elle produit surtout en été lorsque le pays en a moins besoin. Durant la saison hivernale en revanche, ses besoins augmentent fortement et la Suisse doit importer et donc acheter de l'énergie sur le marché européen afin d'assurer sa sécurité d'approvisionnement. Au vu de ce contexte, les enjeux d'approvisionnement sont aujourd'hui majeurs.

Le réseau évolue, ses coûts augmentent

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 et des risques de pénurie annoncés à l'automne 2022, les productions décentralisées ont explosé et il importe plus que jamais de renforcer le réseau et de le préparer au mieux pour le futur. Aussi, les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) poursuivent le déploiement des smart meters permettant une meilleure connaissance de la consommation qui contribue à plus d'efficacité. En effet, les installations solaires se multiplient et produisent de l'énergie à des moments précis de la journée que le réseau doit pouvoir absorber.

Les GRD tels que Romande Energie se voient également contraints de facturer les augmentations des coûts du réseau national, Swissgrid, tant au niveau des services système que de l'entretien du réseau très haute tension (THT) et des pertes d'énergie dues à l'acheminement de l'énergie. Pour 2024, Romande Energie absorbe cette hausse du timbre d'acheminement par une baisse sur la composante énergie.

Baisse du prix de l'énergie

La Suisse a plus que jamais besoin de développer sa capacité à produire des énergies renouvelables. Avec l'acceptation de la loi climat, la réalisation des projets de production doit accélérer et la Confédération entend en faciliter les procédures. Romande Energie possède un parc de production propre conséquent mais ambitionne de le développer tant au niveau solaire, hydraulique que thermique et prochainement, éolien avec la mise en service cet automne de son premier parc éolien à Sainte-Croix. Gagner en autonomie permettra à la Suisse de s'affranchir de sa dépendance des pays voisins et de l'importation d'énergie non renouvelable.

La production propre de Romande Energie est automatiquement dédiée aux clients captifs et répond à 40% des besoins à ce jour. Celle-ci dépend toutefois de la pluviométrie qui semble meilleure cette année qu'en 2022. Pour compléter la fourniture d'électricité, Romande Energie achète de l'énergie sur le marché, ceci jusqu'à 4 ans à l'avance afin de pouvoir lisser au mieux les effets des marchés.

Grâce à sa politique prudente d'achats sur les marchés et à sa production propre, Romande Energie baissera en 2024 le prix de vente de l'énergie et parviendra ainsi à compenser l'augmentation des coûts du réseau.

Ce qui change en 2024

La baisse des tarifs de l'énergie tient compte également de la baisse de la marge brute allouée aux GRD pour leur activité de vente d'électricité aux clients captifs. Cette marge est définie par l'EiCom (Commission Fédérale de l'Electricité) et s'applique par compteur et par an, elle est donc totalement indépendante du prix et de la quantité de kWh distribués. Elle passe de CHF 75 à CHF 60 au 1^{er} janvier 2024.

Les enjeux de l'approvisionnement de notre pays et les risques de pénurie ont mené la Confédération à exiger de Swissgrid la constitution d'une réserve hivernale d'électricité. Le coût de celle-ci est reporté pour la première fois en 2024 sur les consommateurs qui paieront 1.2 ct/kWh supplémentaire, cette nouvelle taxe sera ajoutée à l'actuelle taxe fédérale de 2.3 cts/kWh pour la promotion des énergies renouvelables.

La TVA quant à elle, passera de 7.7 à 8.1%.

Tarifs de reprise

Dans un contexte où le prix de l'énergie est en légère baisse, le prix de reprise de l'énergie renouvelable aux autoproducteurs baissera également en passant de 18,6 cts/kWh à 17.6 cts/kWh en 2024. Romande Energie poursuit sa politique tarifaire ayant pour but de reprendre l'énergie à un prix proche de celui auquel elle vend l'énergie à ses clients (uniquement la part énergie, soit hors taxes et coûts d'acheminement).

En conclusion

En conséquence, par rapport à 2023, les tarifs intégrés 2024 (acheminement, énergie, hors taxes fédérale, cantonale, communale, et TVA) de Romande Energie et Bas-Valais Energie resteront stables pour 2024. La facture finale présentera une hausse et ce, malgré l'effort de Romande Energie sur la partie qu'elle peut influencer.

Exemple

Un ménage (H2) à Morges, dans un appartement de 4 pièces consommant 2'500 kWh/an, verra sa facture passer de CHF 923.77 en 2023 à CHF 959.53, TVA incluse, en 2024, soit une augmentation de 3.9%.

Pour obtenir des informations détaillées sur les prix 2024 : romande-energie.ch/tarifs

Les clients souhaitant estimer leur facture en fonction de leur lieu d'habitation peuvent se rendre sur le simulateur mis à disposition sur notre site internet (attention, certaines communes partenaires ne transmettront leurs tarifs qu'au 1^{er} septembre). Romande Energie sensibilise par ailleurs ses clients au risque de pénurie durant l'hiver prochain et les invite à mettre en œuvre toutes les mesures possibles permettant une réduction de leur consommation.

Note à la rédaction

Le prix de l'électricité est composé :

- Du prix de l'énergie (kilowattheure) ;
- Du prix de l'utilisation des réseaux (timbre d'acheminement) ;
- Des taxes et émoluments de la Confédération (soit la taxe fédérale pour l'énergie renouvelable ainsi que le supplément pour la réserve hivernale), du canton et des communes.

Le prix de l'utilisation des réseaux se décompose lui-même en 3 parts :

- Le réseau régional (timbre d'acheminement) relevant de Romande Energie ;
- Le réseau national très haute tension (timbre de transport), relevant de Swissgrid SA ;
- L'énergie de réglage (services système), relevant de Swissgrid SA.

Les composantes du prix de l'électricité dépendant directement de Romande Energie (énergie et réseau régional) représentent ensemble environ 75% de la facture d'électricité du consommateur moyen.

Les 25% restants représentent le réseau national de transport, l'énergie de réglage ainsi que les taxes et émoluments des pouvoirs publics. Ceux-ci sont collectés par Romande Energie avant d'être rétrocédés à Swissgrid SA ainsi qu'à la Confédération, aux cantons et aux communes.

Le présent communiqué concerne les clients approvisionnés par le réseau régional de Romande Energie et Bas-Valais Energie.

Contacts

Michèle Cassani

Porte-parole du Groupe Romande Energie

+41 (0)21 802 95 67

michele.cassani@romande-energie.ch

Le Groupe Romande Energie en bref

Energéticien multi-services et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose à ses clients une large gamme de solutions durables qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. Parmi celles-ci, un accompagnement sur mesure pour produire sa propre énergie et des produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en encourageant la sobriété.

Créée en 1997, **Romande Energie ambitionne de faire de la Suisse romande la première région décarbonée du pays**. L'entreprise investit de manière constante et significative pour augmenter son parc de production d'énergie locale et renouvelable. Avec ses centrales solaires, hydrauliques et de biomasse, ses nombreux réseaux de chauffage à distance ainsi que ses projets géothermiques et éoliens, elle tient cet engagement et distribue toujours plus d'énergie renouvelable à ses clients.

Romande Energie se positionne en véritable partenaire d'une société respectueuse de l'environnement, des individus et d'une économie pérenne. **Accompagner les Romands vers un avenir durable** est au cœur même de sa raison d'être.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur :

www.romande-energie.ch